RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1 : L'ÉPREUVE

L'ISSUE est une course à pied virtuelle de 5 Km se déroulant du 29 mai au 1er juin 2020. Cette distance doit être parcourue sur piste, milieu naturel, tapis de course, chez vous ou à moins de 100 km. (En cas de course à plusieurs, les distances de 10 mètres doivent être respectées en longueur et de 1.5 mètres de côté).

Article 2 : INSCRIPTIONS

L'épreuve est gratuite et ouverte à toute personne du SDIS31 (SP, Pats, Retraités, Jsp)

Les coureurs parcourent la distance en ayant lancé une application de running et envoient leur résultat final, reprenant les statistiques intermédiaires à l'adresse suivante :

martial.borderon@sdis31.fr

***En précisant* : NOM, Prénom, Centre de secours ou service, et, une photo ou vidéo en tant que « Finisher » s'il le désire.**

Article 3 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Les coureurs sont classés en fonction des résultats et des statistiques de leurs applications Running fournies avant le 1er juin 2020 à 23h59 à l'adresse mail citée précédemment.

Afin d'éviter toute fraude, les coureurs présentant des statistiques incohérentes (moyenne kilométrique trop élevée, …) ou ne correspondant pas à des résultats honnêtement réalisables ne seront pas pris en compte.

Si le nombre minimum de *100 participants* à cette course est atteint par les agents du SDIS31, un don de 500€ sera remis à l'hôpital des enfants.

Nous souhaitons particulièrement remercier l'équipe soignante qui s'occupe d'AVA FARAMOND, fille de Romain sapeur-pompier à Muret/Massat.

Le jury est composé d'un membre de la BFM, du SDIS31 et de la MNT.

Une dotation DECATHLON Toulouse Centre-Ville (d'une valeur de 70 euros) sera également remise au gagnant du podium Homme et à la gagnante du podium Femme.

La BFM est partenaire du podium homme, femme.

La MNT est partenaire du podium homme, femme.

Decathlon Toulouse Centre-Ville est partenaire du podium homme, femme.

Les résultats seront disponibles sur les pages des réseaux sociaux du SDIS31.

Une remise officielle du chèque à l'hôpital des enfants sera organisée.

Article 4 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course virtuelle de L'ISSUE sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 5 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription entraîne acceptation, sans réserve, du présent règlement. Toute contestation sur son interprétation ou sur un point non prévu du règlement est du ressort exclusif et sans appel du comité d'organisation.

Nous vous demandons de vous assurer que vous êtes en mesure de réaliser cette course. Si vous avez des douleurs, de la fièvre ou tout autre symptôme douteux, ne faites rien !

C'est un défi plaisir, et pour la bonne cause, aucune notion de temps n'est imposée. Prenez soin de vous, et, tous unis derrière AVA et ses parents pour gagner le combat !